

Programme d'études techniques

Diplôme d'études collégiales

TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC

142.A0

142.A0

Technologie de radiodiagnostic

1998

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 91 2/3

Durée totale : 2 805 heures/contact

Formation générale : 660 heures/contact

Formation spécifique : 2 145 heures/contact

(Durée maximale allouée pour l'enseignement clinique : 1 170 heures/contact)

Conditions particulières d'admission :

- ⌚ Mathématique 436
- ⌚ Sciences physiques 436

Compte tenu des exigences de ce programme, il serait préférable que l'élève ait achevé le cours Biologie 534 avant d'entreprendre sa formation collégiale afin d'améliorer ses chances de réussite.

Secteur de formation : 19 - Santé

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la partie ministérielle du programme a été rendue possible grâce à l'importante collaboration des milieux du travail et de l'éducation.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique remercie les personnes suivantes qui ont participé à la validation du projet de formation.

Milieu du travail

Linda Arsenault-Matueszwska
Technicienne
Hôpital Royal-Victoria

Patricia Bélanger
Chef technicienne
Hôpital de Rimouski

Bill Brody
Chef technicien
Institut de neurologie

Maria Bruno
Technicienne
Hôpital Général

Johanna Caza
Technicienne
Hôpital Notre-Dame

Norbert Dansereau
Chef technicien
Centre hospitalier de Verdun

Huguette Fauchon
Technicienne
Hôpital de Montréal pour enfants

Bernard Fournier
Technicien
Hôtel-Dieu de Lévis

Henri-Louis Girard
Technicien
Centre hospitalier de Charlevoix

Marc-André Legendre
Technicien
Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul

Milieu de l'éducation

Roger Caissy
Professeur
Dawson Collège

Madeleine Côté
Professeur
Cégep de Rimouski

Ligne Gaudreau
Professeur
Cégep de Rimouski

Jocelyn Labbé
Professeur
Cégep de Sainte-Foy

Jean-Claude Laflamme
Professeur
Cégep Ahuntsic

Milieu du travail

Doryce Lemire
Technicienne
Hôpital Notre-Dame

Raymond Morissette
Technicien
Institut de Cardiologie de Montréal

Martine Paul
Technicienne
Centre hospitalier Chauveau

Yves Pellerin
Chef technicien
Centre hospitalier de l'Université de
Sherbrooke

Francesca Pelletier
Technicienne
Hôpital des Monts

Nicole Péloquin
Chef technicienne
Hôpital Sainte-Justine

Jean-Louis Rousseau
Technicien
Hôpital du Saint-Sacrement

Milieu de l'éducation

Ministères, Organismes ou Corporations

Johanne Bergeron
Présidente
Ordre des techniciens en radiologie du
Québec

Denise Germain
Coordonnatrice adjointe
Association médicale canadienne

Rino Bier
Médecin en radiologie
Association des radiologistes du Québec

Renée Moreau
Recherche et planification
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministères, Organismes ou Corporations

Alain Crompt
Directeur général
Ordre des techniciens en radiologie du
Québec

Jacques Paradis
Président
Syndicat des technologues en radiologie du
Québec

Yvon Doyle
Agent de recherche
Office des professions du Québec

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsabilité du projet

Raymond Poisson et Marie Pépin
Responsables au secteur Santé
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Jean-Yves Giguère
Professeur
Collège Ahuntsic

Révision technique

Sous la responsabilité de la Direction des
programmes de la Direction générale de la
formation professionnelle et technique

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Division des services
linguistiques du Ministère

Éditique

Huguette Dussault
Secrétaire
Collège Ahuntsic

Odile Béland
Agente de secrétariat
Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE	3
VOCABULAIRE UTILISÉ	9

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE	11
BUTS DU PROGRAMME	13
LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE	15

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE	17
0059 Analyser la fonction de travail	19
005A Analyser les phénomènes physiques liés à la radiologie diagnostique	21
005B Analyser une situation d'examen en radiologie diagnostique au regard du système anatomique	23
005C Évaluer le fonctionnement d'un appareil d'imagerie en radiologie diagnostique	25
005D Résoudre des problèmes de soins, de santé et de sécurité en radiologie diagnostique	27
005E Assurer la protection en radiologie diagnostique	29
005F Établir, sur le plan professionnel, des relations interpersonnelles de qualité	31
005G Administrer des médicaments et des opacifiants nécessaires à l'exécution des examens en radiologie diagnostique	33
005H Traiter une image diagnostique	35
005J Effectuer des examens radiographiques osseux, pulmonaires et abdominaux	37
005K Analyser des examens d'intervention et d'IRM	39
005L Effectuer des examens radiologiques des systèmes anatomiques	41
005M Effectuer des examens échographiques	43
005N Effectuer des examens tomodensitométriques	45
005P Adapter une procédure d'examen à des changements de paramètres	47

PRÉSENTATION DU PROGRAMME*

Le programme *Technologie de radiodiagnostic* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Technologie de radiodiagnostic* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 65 unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du projet de formation. La seconde partie décrit les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique au programme.

* Dans le présent document, le terme «programme» fait référence à la partie ministérielle du programme d'études techniques.

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE

A FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

La formation générale commune assure l'accès de tous les élèves à un fonds culturel commun et comprend des objectifs de formation dans les domaines suivants :

1 LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 7 1/3 unités.

En Français, langue d'enseignement et littérature (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- C analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans un texte cohérent et correct (ensemble 1);
- C situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans une dissertation explicative (ensemble 2);
- C apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XX^e siècle et en rendre compte dans un essai critique (ensemble 3).

En Anglais, langue d'enseignement et littérature (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

ou

- C to carry out the analysis and production of various forms of discourse (set 1);
- C to apply a critical approach to literary genres (set 2);
- C to apply a critical approach to a literary theme (set 3).

- 2 **LANGUE SECONDE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités, les élèves doivent atteindre l'un ou l'autre des objectifs qui suivent et ce, selon leur niveau de compétence lors de l'admission au collégial.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- C communiquer en anglais avec une certaine aisance (ensemble 1);
- C communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (ensemble 2);
- C dissserter en anglais sur des thèmes littéraires ou culturels (ensemble 3).

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- C communiquer en français avec une certaine aisance (set 1);
- C communiquer avec aisance en français (set 2);
- C traiter d'un sujet culturel et littéraire (set 3).

ou

- 3 **PHILOSOPHIE O U “HUMANITIES”**,
pour un total de 4 1/3 unités.

En *Philosophie* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- C traiter d'une question philosophique de façon rationnelle (ensemble 1);
- C présenter des conceptions modernes et contemporaines de l'être humain et en montrer l'importance (ensemble 2).

En *“Humanities”* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- C to apply a logical analytical process to how knowledge is organized and used (set 1);
- C to apply a critical thought process to world views (set 2).

ou

- 4 **ÉDUCATION PHYSIQUE**,
pour un total de 3 unités, les objectifs poursuivis sont :

- C se situer au regard de sa santé (ensemble 1);
- C appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique (ensemble 2);
- C gérer la pratique régulière de l'activité physique dans une perspective de santé (ensemble 3).

B FORMATION GÉNÉRALE PROPRE (6 unités)

La formation générale propre consolide et enrichit les objectifs de la composante de formation générale commune et complète cette dernière par des objectifs de formation générale propres au domaine de la composante spécifique du programme d'études préuniversitaires ou techniques.

1 LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

C utiliser les principes et les procédés de la communication pour la compréhension et la production de différents types de discours oraux et écrits (ensemble 1).

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

ou C to communicate in the forms of discourse appropriate to a given field of studies (set 1).

2 LANGUE SECONDE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

L'élève doit atteindre l'objectif, parmi les suivants, qui constitue la suite de l'objectif de formation générale commune déjà atteint.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

C communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 1);

C communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 2);

C communiquer, en anglais, dans différentes formes de discours (ensemble 3).

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

ou

C communiquer en français dans un champ d'études particulier (set 1);

C communiquer avec aisance en français dans un champ d'études particulier (set 2);

C dissenter en français sur un sujet lié au champ d'études (set 3).

3 P H I L O S O P H I E O U “HUMANITIES”,

pour un total de 2 unités.

En *Philosophie* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- C apprécier des problèmes éthiques de la société contemporaine dans leurs dimensions personnelles, sociales et politiques (ensemble 1).

En “*Humanities*” (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- ou**
- C to apply a critical thought process to ethical issues relevant to the field of studies (set 1).

C FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

(4 unités)

La formation complémentaire vise à mettre l'élève en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études préuniversitaires ou techniques. L'élève doit donc atteindre deux objectifs de formation (de 2 unités chacun) dans un ou deux des domaines de formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

Les domaines prévus au *Règlement sur les études collégiales* sont les suivants :

1 **SCIENCES HUMAINES,**
les objectifs visés sont les suivants :

- C situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1);
- C analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

2 **CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,**
les objectifs visés sont les suivants :

- C expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);
- C résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

3 **LANGUES MODERNES,**
les objectifs visés sont les suivants :

- C communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- C communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- C communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

4 **LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE,**
les objectifs visés sont les suivants :

- C reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);
- C se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins courantes (ensemble 2).

5 **ARTS ET ESTHÉTIQUE,**
les objectifs visés sont les suivants :

- C apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- C réaliser une production artistique (ensemble 2).

VOCABULAIRE UTILISÉ

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

En formation technique : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs, qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité. (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p. 3).

Standard

Niveau de performance à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

BUTS DU PROGRAMME

Buts généraux de la formation technique

On vise par le programme *Technologie de radiodiagnostic* à former des technologues qui seront en mesure d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exécution des tâches que comporte la profession. En plus, une importance particulière est accordée dans le programme au travail en équipe et à l'humanisation des soins.

Description générale de la profession

Dès l'entrée sur le marché du travail, les personnes diplômées en *Technologie de radiodiagnostic* effectuent de façon autonome et professionnelle l'ensemble des tâches liées à l'examen radiologique de tous les systèmes anatomiques du corps humain et ce pour tous les groupes d'âge. Pour ce qui est de l'investigation par angioradiologie, échographie, tomomodensitométrie et imagerie par résonance magnétique (IRM), les technologues appliquent les techniques de base.

Les technologues en radiodiagnostic exercent leur profession exclusivement en milieu hospitalier ou dans les cliniques privées et les CLSC qui offrent le service de radiodiagnostic, au sein d'une équipe professionnelle multidisciplinaire formée de médecins et de personnel paramédical. Pour obtenir leur permis d'exercice professionnel, les diplômées et les diplômés doivent satisfaire aux critères de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Les conditions d'exécution des tâches varient selon la situation. D'une part, les technologues exécutent leurs tâches en équipe ou individuellement, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine; d'autre part, elles et ils effectuent des examens dans le service de radiologie, au chevet de patientes ou de patients, en salle d'urgence ou en salle d'opération.

Note : Loi sur les techniciens en radiologie

Actes constituant l'exercice

Constitue l'exercice de la profession de technicien en radiologie tout acte qui a pour objet d'exécuter un travail technique comportant l'utilisation de rayons X ou de radio-éléments sur un être vivant à des fins thérapeutiques ou diagnostiques (1993, c. 47, a.7).

Ordonnance obligatoire

Un technicien en radiologie ne peut poser un acte décrit à l'article 7 pour des fins thérapeutiques que selon ordonnance écrite et sous surveillance d'un médecin. Il ne peut poser un acte décrit à l'article 7 pour des fins diagnostiques que selon ordonnance écrite et sous surveillance d'un médecin, d'un médecin vétérinaire, d'un dentiste ou d'une personne détenant un permis visé à l'article 186 du Code des professions (1973, c. 47, a. 8).

Les technologues en radiodiagnostic doivent aussi avoir des habiletés et des comportements appropriés au milieu hospitalier : faire preuve de précision dans les gestes liés aux techniques, communiquer avec les collègues, observer les règles de santé et sécurité au travail, utiliser judicieusement la radiation, être autonome, faire preuve de conscience professionnelle et avoir de l'initiative et l'esprit d'équipe. À ces quelques caractéristiques particulières il faut ajouter la capacité à gérer le stress inhérent à l'exercice de la profession ainsi que le souci de toujours donner la priorité à la patiente ou au patient.

Intentions éducatives

Élaboré à partir de différents déterminants (en particulier la description de la situation de travail) et conformément aux buts généraux de la formation technique au collégial, le programme *Technologie de radiodiagnostic* a pour but :

- de rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'exécuter correctement, en obtenant des résultats acceptables dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches inhérentes à la fonction de travail;
- de favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et une connaissance du contexte particulier de la fonction de travail en milieu hospitalier;
- de favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des connaissances professionnelles;
- de favoriser la mobilité professionnelle de la personne (en lui permettant, entre autres choses, de se donner des moyens pour maîtriser sa carrière).

Le programme *Technologie de radiodiagnostic* permet, entre autres, d'atteindre les objectifs des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale.

Ce programme a été conçu et élaboré en tenant compte de tous les aspects de la fonction de travail en cause. Outre de favoriser l'acquisition des savoir-faire pertinents, il permet le développement de savoir-être indispensables en milieu hospitalier : autonomie, sens des responsabilités et souci d'humanisation des relations interpersonnelles.

Au terme de sa formation, la ou le technologue pourra, après avoir bien analysé une situation donnée, prendre les décisions qui s'imposent, faire les actes professionnels appropriés, assumer les conséquences de ses gestes, communiquer efficacement avec les autres spécialistes et témoigner de l'empathie et du respect aux patientes et aux patients.

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

- Analyser la fonction de travail.
- Analyser les phénomènes physiques liés à la radiologie diagnostique.
- Analyser une situation d'examen en radiologie diagnostique au regard du système anatomique.
- Évaluer le fonctionnement d'un appareil d'imagerie en radiologie diagnostique.
- Résoudre des problèmes de soins, de santé et de sécurité en radiologie diagnostique.
- Assurer la protection en radiologie diagnostique.
- Établir, sur le plan professionnel, des relations interpersonnelles de qualité.
- Administrer des médicaments et des opacifiants nécessaires à l'exécution des examens en radiologie diagnostique.
- Traiter une image diagnostique.
- Effectuer des examens radiologiques osseux, pulmonaires et abdominaux.
- Analyser des examens d'intervention et d'IRM.
- Effectuer des examens radiologiques des systèmes anatomiques.
- Effectuer des examens échographiques.
- Effectuer des examens tomodensitométriques.
- Adapter une procédure d'examen à des changements de paramètres.

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 0059	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser la fonction de travail. Éléments de la compétence 1. Caractériser la fonction de travail et les conditions d'exercice. 2. Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail. 3. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.	Contexte de réalisation - À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la fonction de travail ainsi que sur les entreprises et les établissements oeuvrant dans le secteur. - À l'aide des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur. Critères de performance 1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et des conditions d'exercice qui y sont liées. 2.1 Examen convenable des opérations, des conditions d'exécution et des critères de performance de chacune des tâches. 2.2 Détermination exacte de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail. 3.1 Pertinence des liens établis entre les habiletés et comportements et les différentes tâches de la fonction de travail.

CODE : 005A	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les phénomènes physiques liés à la radiologie diagnostique.	Contexte de réalisation - À partir de phénomènes physiques liés au fonctionnement de l'équipement de radiologie diagnostique et de production d'images radiologiques, ainsi que de celui qui est utilisé pour les examens radiologiques, échographiques et d'imagerie par résonance magnétique. - À l'aide du matériel d'analyse des phénomènes physiques, des instruments de vérification des transformations, de matériaux fluorescents et de caméras.
Éléments de la compétence 1. Reconnaître la nature d'un phénomène physique. 2. Distinguer les composantes de ce phénomène. 3. Déterminer les éléments de connaissance nécessaires à la compréhension de ce phénomène. 4. Utiliser ses connaissances pour expliquer les liens entre les différentes composantes de ce phénomène. 5. Déterminer la nature des interventions techniques associées à ce phénomène.	Critères de performance 1.1 Reconnaissance juste du type de phénomène et de ses caractéristiques. 2.1 Distinction juste de l'ensemble des composantes du phénomène. 2.2 Organisation chronologique juste de l'ensemble des composantes du phénomène. 2.3 Distinction précise entre l'effet et l'agent causal. 3.1 Détermination des principes physiques liés au phénomène. 3.2 Distinction précise des caractéristiques des forces en cause. 3.3 Distinction précise des caractéristiques physiques des matériaux utilisés. 4.1 Justesse des mises en relation. 4.2 Explication claire du phénomène analysé. 5.1 Pertinence des interventions techniques.

CODE : 005B	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser une situation d'examen en radiologie diagnostique au regard du système anatomique. Éléments de la compétence 1. Rechercher les caractéristiques de la situation clinique. 2. Choisir le positionnement de la patiente ou du patient en fonction de la structure du système anatomique à radiographier. 3. Sélectionner les paramètres techniques en fonction du système anatomique cible. 4. Analyser le système anatomique représenté sur image analogique et numérique.	Contexte de réalisation - À partir de prescriptions d'examen, des caractéristiques de la patiente ou du patient, ainsi que de son dossier médical et radiologique. - À l'aide de documents de référence, de négatoscopes et des appareils (informatiques ou autres) nécessaires à l'exécution de l'examen. Critères de performance 1.1 Détermination des données pertinentes de la prescription d'examen. 12 Détermination des caractéristiques anthropomorphiques de la patiente ou du patient. 2.1 Localisation précise de la structure anatomique. 2.2 Mise en relation juste de la position de la structure anatomique à radiographier et de la position des organes voisins. 2.3 Positionnement approprié. 3.1 Détermination des caractéristiques du système anatomique liées à la morphologie et à la densité des tissus. 3.2 Mise en relation de ces caractéristiques et des paramètres techniques. 3.3 Paramètres techniques appropriés. 4.1 Localisation précise du système anatomique et de ses constituants. 4.2 Discrimination des éléments de l'image non liés à l'analyse du système étudié. 4.3 Détermination des variantes anatomiques. 4.4 Justesse des mises en relation.

CODE : 005C	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Évaluer le fonctionnement d'un appareil d'imagerie en radiologie diagnostique. Éléments de la compétence 1. Analyser les principes de construction, de fonctionnement et d'utilisation d'un appareil. 2. Déterminer la nature des opérations à effectuer relativement à l'évaluation de certaines caractéristiques de cet appareil. 3. Comparer les paramètres de fonctionnement de cet appareil aux caractéristiques fournies par le fabricant. 4. Décrire les anomalies constatées. 5. Indiquer les causes probables.	Contexte de réalisation - À partir des paramètres d'exécution relatifs aux examens radiologiques, échographiques et d'IRM effectués au moyen d'un appareil d'imagerie fonctionnel. - À l'aide de protocoles techniques, de cardex, de matériel technique, de matériel d'enregistrement et des instruments de contrôle nécessaires. Critères de performance 1.1 Explication précise des caractéristiques physiques des matériaux à la base des principaux composants de l'appareil. 1.2 Description juste des étapes de transformation du courant électrique dans l'appareil. 1.3 Explication précise de l'effet des paramètres d'exposition sur les caractéristiques du faisceau d'énergie à la sortie de l'appareil. 1.4 Explication précise des mécanismes de transformation du faisceau d'énergie. 2.1 Choix des paramètres de fonctionnement à vérifier. 2.2 Choix de la procédure de vérification. 2.3 Choix du matériel approprié. 2.4 Choix des étapes de la procédure de vérification. 3.1 Sélection des données pertinentes. 3.2 Repérage juste des paramètres discordants. 3.3 Analyse juste des résultats observés. 4.1 Distinction juste des composantes du problème. 4.2 Justesse des mises en relation. 4.3 Présentation claire de la situation. 5.1 Mise en relation juste de la situation réelle et de la situation souhaitée. 5.2 Déduction juste des causes probables. 5.3 Justesse de l'argumentation.

CODE : 005D	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Résoudre des problèmes de soins, de santé et de sécurité en radiologie diagnostique.	Contexte de réalisation - À partir d'interventions individuelles ou en équipe dans des situations de soins, de santé et de sécurité liées au processus de travail ainsi que dans des conditions d'exécution des tâches en techniques de radiodiagnostic, y compris la réanimation cardiorespiratoire. - À l'aide de protocoles techniques, des appareils utilisés en radiodiagnostic, de bonbonnes d'oxygène, de civières, de matériel piquant et coupant et de solutions toxiques.
Éléments de la compétence 1. Prévoir les situations à risque pour la patiente ou le patient, le personnel ou soi-même. 2. Évaluer les risques que représente une situation de travail au regard des soins, de la santé et de la sécurité. 3. Déterminer les mesures relatives aux soins, à la santé et à la sécurité en fonction de ces risques. 4. Adopter ces mesures.	Critères de performance 1.1 Classification des principaux signes de situations à risque. 1.2 Détection juste des signes cliniques. 1.3 Analyse claire d'une situation. 2.1 Catégorisation juste du risque relativement aux soins ou à la sécurité. 2.2 Analyse juste des conséquences possibles. 2.3 Évaluation juste des conséquences possibles. 2.4 Demande de l'assistance médicale appropriée. 2.5 Respect de la réglementation relative aux champs d'intervention professionnelle. 3.1 Établissement de liens entre les règles concernant les soins médicaux et celles qui concernent la prévention et la sécurité au travail. 3.2 Application de techniques de travail efficaces. 4.1 Détermination des règles en cause. 4.2 Sélection du protocole approprié. 4.3 Application juste du protocole sélectionné. 4.4 Assistance appropriée au personnel médical.

CODE : 005E	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la protection en radiologie diagnostique. Éléments de la compétence 1. Analyser les mécanismes d'interaction entre l'énergie utilisée et la matière inerte ou vivante dans une situation donnée. 2. Analyser les paramètres influant sur l'effet à une patiente ou à un patient. 3. Adapter des techniques de radioprotection. 4. Effectuer le calcul de la dose à la peau de la patiente ou du patient.	Contexte de réalisation - À partir de situations qui nécessitent l'utilisation d'appareils à rayons X, d'échographies, d'IRM et de tomodensitomètres. - À l'aide de protocoles techniques, de cardex, des appareils d'imagerie, du matériel technique, du matériel d'enregistrement et des instruments de mesure de la radiation. Critères de performance 1.1 Distinction juste des caractéristiques physiques de l'énergie incidente et de la matière exposée. 1.2 Analyse juste de la relation entre ces différentes caractéristiques. 1.3 Analyse juste de l'effet d'une exposition sur la matière vivante. 2.1 Détermination des paramètres techniques influant sur l'effet. 2.2 Analyse juste de la relation cause-effet. 2.3 Déduction juste des arrangements possibles entre les paramètres techniques. 3.1 Sélection des paramètres techniques appropriés. 3.2 Prise en considération de la région anatomique à radiographier. 3.3 Prise en considération de l'âge et du sexe de la patiente ou du patient. 4.1 Détermination des paramètres techniques pertinents. 4.2 Choix judicieux de l'instrument de mesure. 4.3 Utilisation correcte des graphiques. 4.4 Application soignée de la formule mathématique. 4.5 Précision dans les mesures et les calculs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Évaluer la technique d'un examen.	5.1 Prise en considération des interactions du faisceau d'énergie avec la matière. 5.2 Prise en considération de la sensibilité des tissus vivants. 5.3 Prise en considération des normes et des recommandations. 5.4 Prise en considération de la qualité diagnostique. 5.5 Prise en considération des caractéristiques de l'appareil et du matériel technique utilisés.

CODE : 005F	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir, sur le plan professionnel, des relations interpersonnelles de qualité. Éléments de la compétence 1. Établir une relation d'aide avec une patiente ou un patient. 2. Communiquer avec les accompagnatrices ou les accompagnateurs et le public. 3. Travailler en équipe multidisciplinaire.	Contexte de réalisation - À partir de consignes relatives à des situations professionnelles de relation d'aide avec une patiente ou un patient, de communication avec le public et les collègues, de conflits interpersonnels, dans des conditions de stress, avec prise en considération de l'éthique professionnelle et de la déontologie. Critères de performance 1.1 Manifestation claire d'une attitude d'écoute. 1.2 Perception juste des besoins et des affects de la patiente ou du patient. 1.3 Établissement de stratégies de comportement et d'attitudes dans lesquelles on a tenu compte des besoins perçus chez la patiente ou le patient et de sa propre capacité à y répondre. 1.4 Distanciation appropriée par rapport au contenu émotif de la relation. 2.1 Manifestation d'une attitude d'écoute. 2.2 Perception juste des attentes et du besoin de s'exprimer de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur. 2.3 Établissement de stratégies de réponse dans lesquelles on a tenu compte de la capacité de compréhension de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur. 2.4 Application appropriée des principes et des techniques de la communication verbale et non verbale en situation professionnelle. 2.5 Perception juste de la pertinence de l'intervention. 3.1 Manifestation claire de respect, d'ouverture et de réceptivité aux membres de l'équipe. 3.2 Distinction juste des rôles et des niveaux hiérarchiques au sein d'une équipe multidisciplinaire. 3.3 Affirmation claire de sa personnalité, de ses convictions, de ses besoins et de ses attentes. 3.4 Participation active aux discussions. 3.5 Respect des décisions prises par l'équipe. 3.6 Manifestation claire de confiance à l'équipe. 3.7 Prise en charge de ses responsabilités au sein de l'équipe.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Résoudre des problèmes interpersonnels en milieu de travail.	4.1 Perception juste d'une situation conflictuelle. 4.2 Analyse approfondie des différents éléments du problème. 4.3 Elaboration d'hypothèses de solution. 4.4 Application de la solution retenue. 4.5 Manifestation de respect, d'ouverture et d'esprit de conciliation.

CODE : 005G	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Administrar des médicaments et des opacifiants nécessaires à l'exécution des examens en radiologie diagnostique. Éléments de la compétence 1. Préparer le produit. 2. Préparer la patiente ou le patient. 3. Administrer le produit. 4. Évaluer les manifestations cliniques. 5. Noter l'acte clinique.	Contexte de réalisation - À partir de situations ou l'utilisation de certains médicaments et d'opacifiants est nécessaire pour l'exécution d'examens radiologiques avec prise en considération de la loi en la matière. - À l'aide de protocoles techniques, de monographies et du matériel servant à la préparation et à l'administration du produit. Critères de performance 1.1 Distinction des données utiles de la prescription d'examen. 1.2 Analyse juste de la situation clinique. 1.3 Distinction précise des indications et des contre-indications. 1.4 Choix du produit approprié. 1.5 Application juste des techniques de préparation du matériel. 1.6 Prise en considération de l'asepsie, de la santé et de la sécurité. 2.1 Transmission des données pertinentes. 2.2 Positionnement précis de la patiente ou du patient selon la voie d'administration. 2.3 Préparation soignée du site d'administration du produit. 3.1 Respect scrupuleux des principes d'asepsie. 3.2 Application précise des techniques d'administration du produit et du protocole établi par le centre médical. 4.1 Détection juste des effets primaires et secondaires. 4.2 Demande appropriée d'intervention médicale. 5.1 Inscription des données pertinentes dans le dossier de la patiente ou du patient.

CODE : 005H	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Traiter une image diagnostique. Éléments de la compétence 1. Analyser les paramètres de traitement nécessaires. 2. Effectuer les opérations de traitement demandées. 3. Analyser l'image traitée. 4. Transformer l'image numérique en image analogique latente. 5. Développer la pellicule radiographique.	Contexte de réalisation - À partir de données numériques saisies ou d'une image latente. - À l'aide du matériel informatique et analogique nécessaire. Critères de performance 1.1 Détermination juste du résultat attendu. 1.2 Choix du protocole approprié. 1.3 Appropriation des paramètres de traitement. 1.4 Analyse juste de la relation entre le résultat attendu et chacun des paramètres de traitement. 2.1 Utilisation appropriée de l'appareil de traitement. 2.2 Suivi rigoureux du protocole établi et des paramètres de traitement. 2.3 Précision dans la mise au point de l'image. 2.4 Réduction de l'effet des artefacts. 2.5 Précision dans les mesures, les lectures de densité et les annotations. 2.6 Transmission électronique réussie des images. 3.1 Critique juste des changements apportés. 3.2 Détection précise des erreurs de traitement. 3.3 Déduction juste des paramètres à corriger. 3.4 Application des correctifs appropriés. 3.5 Traitement de l'image conforme aux attentes. 4.1 Sélection des images à transférer. 4.2 Utilisation des commandes appropriées de la console de transfert d'images à tout type de caméra utilisé. 5.1 Application des techniques de travail en laboratoire de développement. 5.2 Minutie et propreté dans l'application des techniques de travail. 5.3 Interprétation juste des indicateurs de l'appareil à développer. 5.4 Qualité des images traitées.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Évaluer la qualité technique de l'image analogique produite.	6.1 Détermination juste des indices de qualité. 6.2 Détection des facteurs affectant la qualité diagnostique. 6.3 Analyse juste des paramètres de traitement du film. 6.4 Clarté des mises en relation.

CODE : 005J	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des examens radiographiques osseux, pulmonaires et abdominaux. Éléments de la compétence 1. Analyser la prescription d'examen et le dossier d'une patiente ou d'un patient. 2. Préparer les appareils, le matériel technique et les lieux. 3. S'occuper de la patiente ou du patient.	Contexte de réalisation - À partir de la prescription d'examen et de consignes verbales ou écrites, sous supervision appropriée et dans une situation réelle de travail. - À l'aide du matériel technique, d'enregistrement, de protection, de santé et de sécurité nécessaire. Critères de performance 1.1 Détermination des données pertinentes. 1.2 Analyse juste de la situation clinique avec prise en considération de la qualité radiographique, des soins, de la santé, de la sécurité et de la radioprotection. 1.3 Interprétation des éléments pertinents du dossier radiologique. 2.1 Choix du matériel approprié. 2.2 Détermination des facteurs techniques appropriés. 2.3 Réglage approprié des facteurs techniques avec prise en considération des limites de fonctionnement de l'appareil, de la santé, de la sécurité, de la radioprotection et de la qualité radiographique. 3.1 Élimination efficace des causes d'artefacts. 3.2 Transmission efficace de renseignements, d'explications et de consignes relatifs au déroulement de l'examen. 3.3 Réponse adaptée aux besoins. 3.4 Distinction précise de signes de détresse. 3.5 Demande de l'assistance médicale appropriée, s'il y a lieu.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer les radiographies.	4.1 Adaptation des critères de positionnement de la patiente ou du patient à la situation clinique. 4.2 Utilisation des repères anatomiques appropriés. 4.3 Prise en considération des lois, de l'optique radiologique et de la radioprotection dans le centrage de la structure anatomique par rapport au tube à rayon X et à la cassette. 4.4 Positionnement précis. 4.5 Prise en considération du confort relatif et de la sécurité de la patiente ou du patient au cours de son positionnement. 4.6 Application précise de la méthode de travail. 4.7 Préparation minutieuse du matériel pour le développement des films radiographiques. 4.8 Traitement de l'image réussi.
5. Contrôler la qualité de l'examen.	5.1 Critique exhaustive de la qualité radiographique et des erreurs techniques. 5.2 Détermination précise des structures anatomiques. 5.3 Détermination juste des variantes anatomiques et des images pathologiques. 5.4 Recherche des liens pertinents entre les variantes anatomiques déterminées et les données cliniques. 5.5 Justesse de l'argumentation. 5.6 Application des correctifs appropriés à la technique d'examen. 5.7 Qualité des images radiologiques.
6. Terminer l'examen.	6.1 Transmission de renseignements clairs et appropriés à la patiente ou au patient. 6.2 Respect des consignes de départ. 6.3 Inscription des données appropriées sur la prescription et dans le dossier. 6.4 Nettoyage approprié du matériel utilisé. 6.5 Mise en place ordonnée du matériel utilisé.

CODE : 005K	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser des examens d'intervention et d'IRM. Éléments de la compétence 1. Décrire les principes de fonctionnement de l'appareil d'IRM. 2. Analyser le protocole d'examen d'intervention et d'IRM. 3. Simuler un examen d'IRM. 4. Analyser une image diagnostique.	Contexte de réalisation - À partir de situations mettant en cause le processus de travail lié aux examens d'intervention et d'IRM. - À l'aide d'un ordinateur, de logiciels de simulation et de représentations visuelles d'examens. Critères de performance 1.1 Description juste des caractéristiques physiques des matériaux à la base des principaux composants de l'appareil. 1.2 Description juste de la relation entre les énergies électrique et électromagnétique, d'une part, et le fonctionnement de l'appareil, d'autre part. 2.1 Détermination juste des protocoles appropriés. 2.2 Distinction juste des composantes du protocole avec prise en considération des sources d'artefacte et du positionnement de la patiente ou du patient. 2.3 Analyse juste de la relation entre le protocole et l'examen à effectuer. 2.4 Ordonnancement juste des étapes de l'examen. 2.5 Analyse juste de l'effet de l'examen sur le diagnostic et le traitement de la maladie. 3.1 Détermination précise des caractéristiques de l'examen. 3.2 Distinction juste du protocole approprié. 3.3 Utilisation de la méthode de travail établie. 3.4 Précision dans le traitement de l'image. 4.1 Distinction précise des structures anatomiques. 4.2 Détection juste des variantes anatomiques. 4.3 Estimation juste du niveau de coupe. 4.4 Analyse juste des caractéristiques du traitement de l'image diagnostique. 4.5 Clarté des mises en relation.

CODE : 005L	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des examens radiologiques des systèmes anatomiques. Éléments de la compétence 1. Analyser la prescription d'examen et le dossier de la patiente ou du patient. 2. Préparer les appareils, le matériel technique et les lieux. 3. S'occuper de la patiente ou du patient.	Contexte de réalisation - À partir de la prescription d'examen et de consignes verbales ou écrites, sous supervision appropriée et dans une situation réelle de travail - À l'aide du matériel technique, d'enregistrement, de protection, de santé et de sécurité ainsi qu'avec les médicaments et les opacifiants nécessaires. Critères de performance 1.1 Détermination des données pertinentes. 1.2 Analyse juste de la situation clinique avec prise en considération de la qualité radiographique, des soins, de la santé, de la sécurité et de la radioprotection. 2.1 Sélection du matériel approprié. 2.2 Sélection des facteurs techniques appropriés. 2.3 Réglage approprié de l'appareil avec prise en considération des limites de fonctionnement de l'appareil, de la santé, de la sécurité, de la radioprotection et de la qualité radiographique. 2.4 Application des principes d'asepsie, de santé et de sécurité dans la préparation du médicament, de l'opacifiant et du matériel technique. 3.1 Élimination efficace des causes d'artefacts. 3.2 Transmission efficace de renseignements, d'explications et de consignes sur le déroulement de l'examen. 3.3 Recherche des données pertinentes sur les risques d'allergie. 3.4 Réponse adaptée aux besoins. 3.5 Distinction précise de signes de détresse. 3.6 Demande de l'assistance médicale appropriée, s'il y a lieu.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer les radiographies.	4.1 Adaptation des critères de positionnement à la situation clinique. 4.2 Utilisation des repères anatomiques appropriés. 4.3 Prise en considération des lois de l'optique radiologique et de la radioprotection dans le centrage de la structure anatomique par rapport au tube à rayons X et à la cassette. 4.4 Positionnement précis. 4.5 Prise en considération du confort relatif et de la sécurité de la patiente ou du patient au cours de son positionnement. 4.6 Application précise de la méthode de travail. 4.7 Préparation minutieuse du matériel pour le développement des films radiographiques. 4.8 Assistance appropriée à la radiologue ou au radiologue. 4.9 Travail d'équipe bien fait. 4.10 Traitement de l'image réussi.
5. Contrôler la qualité de l'examen.	5.1 Critique exhaustive de la qualité radiographique et des erreurs techniques. 5.2 Distinction précise des structures anatomiques. 5.3 Distinction juste des variantes anatomiques et des images relatives à la pathologie. 5.4 Recherche des liens pertinents entre les caractéristiques de l'opacification et la maladie recherchée. 5.5 Justesse de l'argumentation. 5.6 Application des correctifs appropriés à la technique d'examen. 5.7 Qualité des images radiologiques.
6. Terminer l'examen.	6.1 Transmission de renseignements clairs et appropriés à la patiente ou au patient. 6.2 Respect des consignes de départ. 6.3 Inscription des données appropriées sur la prescription et dans le dossier. 6.4 Nettoyage approprié du matériel utilisé. 6.5 Application du protocole de santé et de sécurité relatif au rejet des déchets biomédicaux. 6.6 Mise en place ordonnée du matériel utilisé.

CODE : 005M	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des examens échographiques. Éléments de la compétence 1. Analyser la prescription d'examen et le dossier de la patiente ou du patient. 2. Préparer l'appareil, le matériel technique et les lieux. 3. S'occuper de la patiente ou du patient. 4. Effectuer les coupes échographiques.	Contexte de réalisation - À partir de la prescription d'examen et de consignes verbales ou écrites, sous supervision appropriée et dans une situation réelle de travail - À l'aide d'un appareil d'échographie, ainsi que du matériel technique, d'enregistrement, de protection, de santé et de sécurité nécessaire. Critères de performance 1.1 Détermination des données pertinentes. 1.2 Analyse juste de la situation clinique avec prise en considération de la qualité radiographique, des soins, de la santé, de la sécurité et de la radioprotection. 2.1 Sélection du matériel approprié. 2.2 Fixation correcte de la sonde à l'appareil. 2.3 Respect des principes de santé, de sécurité, de protection et de qualité des images dans la préparation de l'appareil, du matériel technique, de l'opacifiant ou du médicament et des lieux. 2.4 Application précise de la procédure établie. 3.1 Élimination efficace des causes d'artefacts. 3.2 Transmission efficace de renseignements, d'explications et de consignes sur le déroulement de l'examen. 3.3 Évaluation juste de la qualité de la préparation de la patiente ou du patient. 3.4 Réponse adaptée aux besoins. 3.5 Distinction précise de signes de détresse. 3.6 Demande de l'assistance médicale appropriée. 3.7 Installation correcte de la patiente ou du patient. 4.1 Application juste du protocole d'examen relativement à la santé, à la sécurité, à la protection et à la courbe de gain.. 4.2 Distinction juste de la structure anatomique recherchée. 4.3 Sélection de la coupe appropriée. 4.4 Saisie correcte des données. 4.5 Application précise du traitement numérique et analogique de l'image.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Évaluer le film échographique.	5.1 Distinction précise des structures anatomiques. 5.2 Distinction juste des variantes anatomiques et des images relatives à la pathologie. 5.3 Estimation juste du niveau de coupe. 5.4 Analyse juste des caractéristiques du traitement de l'image échographique. 5.5 Critique exhaustive de la qualité de l'image, ainsi que des erreurs techniques et de traitement de l'image. 5.6 Justesse de l'argumentation. 5.7 Application des correctifs appropriés à la technique d'examen. 5.8 Qualité des images échographiques produites.
6. Terminer l'examen.	6.1 Transmission de renseignements clairs et appropriés à la patiente ou au patient. 6.2 Respect des consignes de départ. 6.3 Inscription des données appropriées sur la prescription et dans le dossier. 6.4 Nettoyage approprié du matériel utilisé. 6.5 Application du protocole de santé et de sécurité relatif au rejet des déchets biomédicaux. 6.6 Mise en place ordonnée du matériel utilisé.

CODE : 005N	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des examens tomodensitométriques. Éléments de la compétence 1. Analyser la prescription d'examen et le dossier de la patiente ou du patient. 2. Préparer l'appareil, le matériel technique et les lieux. 3. S'occuper de la patiente ou du patient. 4. Effectuer les coupes tomodensitométriques.	Contexte de réalisation - À partir de la prescription d'examen et de consignes verbales ou écrites, sous supervision appropriée et dans une situation réelle de travail - À l'aide d'un appareil de tomodensitométrie, du matériel technique, d'enregistrement, de protection, de santé et de sécurité nécessaire, de médicaments ou d'opacifiants. Critères de performance 1.1 Détermination des données pertinentes. 1.2 Analyse juste de la situation clinique avec prise en considération de la qualité radiographique, des soins, de la santé, de la sécurité et de la radioprotection. 2.1 Sélection du matériel approprié. 2.2 Manipulation précise du bâti. 2.3 Centrage précis du faisceau lumineux. 2.4 Respect des principes de santé, de sécurité, de protection, de qualité radiographique et d'asepsie dans la préparation de l'appareil, du matériel technique, de l'opacifiant et des lieux. 2.5 Application précise de la procédure établie. 3.1 Élimination efficace des causes d'artefacts. 3.2 Transmission efficace de renseignements, d'explications et de consignes sur le déroulement de l'examen. 3.3 Évaluation juste de la qualité de la préparation. 3.4 Réponse adaptée aux besoins. 3.5 Distinction précise de signes de détresse. 3.6 Demande de l'assistance médicale appropriée. 3.7 Installation correcte de la patiente ou du patient. 4.1 Application juste du protocole d'examen relativement à la santé, à la sécurité et à la radioprotection. 4.2 Sélection des coupes appropriées. 4.3 Saisie correcte des données. 4.4 Application précise du traitement numérique et analogique de l'image.

CODE : 005P	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Adapter une procédure d'examen à des changements de paramètres. Éléments de la compétence - Déterminer la nature du problème. - Formuler une hypothèse de solution. - Mettre à l'essai la procédure corrigée. - Évaluer la procédure corrigée.	Contexte de réalisation - À partir de situations cliniques complexes nécessitant l'application de correctifs majeurs. - À l'aide d'appareils d'imagerie en radiodiagnostic, du matériel technique, d'enregistrement et de protection et de toute source de référence jugés nécessaires. Critères de performance 1.1 Détermination juste des paramètres usuels d'un examen en radiodiagnostic. 1.2 Distinction juste de la disparité entre la situation usuelle et la nouvelle situation. 2.1 Analyse méthodique des paramètres pouvant être corrigés. 2.2 Mise en relation juste des paramètres à corriger avec la santé, la sécurité, les soins, la technique d'examen, la protection et la qualité de l'image. 2.3 Détermination de la valeur des corrections. 3.1 Application correcte de la nouvelle procédure. 4.1 Respect rigoureux du processus d'évaluation de la qualité de la procédure. 4.2 Procédure conforme aux changements de paramètres.